

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Françoise DELABY à Christian TALLIO, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-140

OBJET : TERRAINS SITUÉS AU LIEU-DIT « LA VALLÉE DE TOUGAS » - PROJETS D'ACQUISITIONS

DÉLIBÉRATION : 2022-140
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : TERRAINS SITUÉS AU LIEU-DIT « LA VALLÉE DE TOUGAS » - PROJETS D'ACQUISITIONS

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Dans une démarche de préservation et de valorisation des espaces naturels et de leur ouverture au public, la Commune s'est progressivement assurée au gré des opportunités, la maîtrise foncière partielle des terrains situés entre la Carrière de Pontpierre et la vallée de Tougas, au Sud du Cours Hermeland.

Les consorts CHAMBAUD et les consorts DE SALLIER DUPIN ont respectivement proposé à la Commune la vente d'un terrain cadastré DA n° 16 pour 297 m² et d'un terrain cadastré DA n° 39 pour 857 m², situés au lieu-dit « la Vallée de Tougas », à l'extrémité Sud du territoire communal, en limites Sud du site de Tougas et Est de la Commune d'Indre. Ces offres constituent une nouvelle opportunité d'acquisitions.

Les vendeurs ont accepté la base de 0,80 € le m², soit 237,60 € et 685,60 €, prenant en compte la situation en zone Nn (naturelle) des terrains concernés, leur enclavement et leur configuration.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès des consorts CHAMBAUD du terrain cadastré DA n° 16 pour 297 m² moyennant le prix de 237,60 € et auprès des consorts DE SALLIER DUPIN du terrain cadastré DA n° 39 pour 857 m² moyennant le prix de 685,60 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous les actes ou documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022